

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2016**

L'an Deux Mil Seize, le quatorze décembre à VINGT heures TRENTE minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de ROSCOFF, en application des articles L. 2121-10 et L. 21-21-12 du code général des collectivités territoriales, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph SEITE, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Joseph SEITE, Monsieur Daniel HYRIEN, Madame Maryvonne BOULCH, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Madame Sylviane VIDIE, Monsieur Patrick RENAULT, Monsieur Jean-Pierre ALANORE, Madame Marie-Françoise TANGUY-DILASSER, Madame Gisèle RIOU, Madame Brigitte LELEUX, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Alain CREIGNOU, Madame Viviane LE JANNOU, Monsieur Alain CABIOCH, Madame Béatrice CREACH, Madame Isabelle KERVILLEC, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Jean-Claude DIROU, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL, Madame Béatrice NOBLOT, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Stéphane AUDIC.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Madame Pascale BOU LAHDOU à Monsieur Jean-Luc DERRIEN
Madame Elisabeth COUCHOURON à Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL

ABSENTS :

Monsieur Gildas LE BOT
Monsieur Maël DE CALAN

En exercice : 27

- Présents : 23
- Votants : 25

Date de la convocation : 08 décembre 2016

Madame Béatrice NOBLOT a été élue secrétaire.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2016 leur a été transmis sous forme de copie intégrale du registre des délibérations jointes à la convocation à la présente séance.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2016 et ont signé sur le registre les membres présents ayant assisté :

Monsieur Joseph SEITE, Monsieur Daniel HYRIEN, Monsieur Gilbert CHAPALAIN, Madame Sylviane VIDIE, Monsieur Patrick RENAULT, Monsieur Jean-Pierre ALANORE, Madame Marie-Françoise TANGUY-DILASSER, Madame Gisèle RIOU, Madame Marguerite ROBIN, Monsieur Alain CREIGNOU, Monsieur Alain CABIOCH, Madame Béatrice CREACH, Madame Isabelle KERVILLEC, Monsieur Ronan CHAPALAIN, Monsieur Jean-Claude DIROU, Monsieur Jean-Luc DERRIEN, Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL, Madame Béatrice NOBLOT, Monsieur Michel AUTRET, Monsieur Stéphane AUDIC.

- UTILISATION DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation qu'il a effectué, de la délégation attribuée en vertu de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de conseil du 23 septembre 2016.

Il a informé le Conseil Municipal qu'il a été saisi de 28 demandes de préemption auxquelles il n'a pas donné suite, et qu'il a signé 10 décisions depuis la réunion de conseil du 23 septembre 2016 :

- DECISION n°2016-44 - Mise en œuvre d'enduit sur différents bâtiments communaux, lot n°2, pignon rue Rousseau, confié à la société RENOBAT de PLEYBER-CHRIST (29) pour un montant de 3 415,00 € H.T soit 4 098,00 € TTC.
- DECISION n°2016-45 - Réhabilitation du réseau d'assainissement rue des 3 frères Daridon et Duguay Trouin confiée à la société EUROVIA BRETAGNE de SAINT-MARTIN DES CHAMPS (29) pour un montant de 89 951,00 € H.T soit 107 941,20 € TTC.
- DECISION n°2016-46 - Maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur et la sécurisation des trésors, la restauration des vitraux de l'église et des ossuaires et la réhabilitation de l'embranchement du chœur confiée à l'agence Catherine PROUX de RENNES (35) pour un montant de 21 100,00 € H.T soit 25 320,00 € TTC.
- DECISION n°2016-47 - Tarif des prestations funéraires 2017
- DECISION n°2016-48 - Fourniture et acheminement d'énergie électrique active garantie nécessaire à l'alimentation en continu et sans aucune altération des besoins des points de livraison de la commune de Roscoff – tarifs bleus – confiée à l'entreprise ENGIE de SAINT HERBLAIN (44) pour un montant de 18 430,21 € H.T/an.
- DECISION n°2016-49 – Tarif des photocopies 2017
- DECISION n°2016-50 – Tarifs des horodateurs 2017
- DECISION n°2016-51 - Maîtrise d'œuvre pour la mise en valeur et la sécurisation des trésors, la restauration des vitraux de l'église et des ossuaires et la réhabilitation de l'embranchement du chœur (annule et remplace la décision n°2016-46) confiée à l'agence Catherine PROUX de RENNES (35) pour un montant de 23 225,00 € H.T soit 27 870,00 € TTC.
- DECISION n°2016-52 – Maîtrise d'œuvre pour l'étude des aménagements de voirie de la route de Perharidy et la rue de Kerioual confiée à la SARL ING CONCEPT de LANDIVISIAU (29) pour un montant de 9 750 € H.T soit 11 700 € TTC.
- DECISION n°2016-53 – Travaux de reprise des quais du vieux port confiés à la société Bâtiment Moderne Breton (BMB) de PLOUFRAGAN (22) pour un montant de 69 161,88 € H.T soit 82 994,26 € TTC.

2 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément à loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) le Rapport d'Orientation Budgétaire doit maintenant faire l'objet d'une délibération et non simplement d'une prise d'acte de la part du Conseil Municipal, dans les deux mois précédant l'adoption du budget primitif de l'exercice.

Outre ce changement juridique, le ROB a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année à venir, mais aussi d'apporter des précisions sur la gestion de la dette, l'évolution des effectifs ainsi que les grandes dépenses de fonctionnement et d'investissement dans les différents budgets (principal et annexes).

La majorité municipale affirme ainsi sa volonté de poursuivre ses engagements et de présenter les moyens de financer les projets à court et moyen terme.

L'exercice budgétaire 2016 n'étant pas clos, les dépenses et recettes seront estimées au plus juste pour les rapprocher des prévisions du budget primitif.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

CONTEXTE NATIONAL

En 2016, l'évolution des dépenses de fonctionnement serait contenue (+ 1,6 %) mais supérieure à celle des recettes de fonctionnement (+ 1 %). Les collectivités locales poursuivraient leurs efforts en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement, sans toutefois parvenir à une nouvelle décélération. Les recettes subissent, de leur côté, la troisième année de baisse consécutive des dotations de l'Etat.

Compte tenu de ces évolutions, le répit sur l'épargne brute observé en 2015 prendrait fin et les collectivités locales verraient à nouveau leurs marges de manœuvre se contracter.

Pour autant, les dépenses d'investissement pourraient interrompre leur baisse sans toutefois amorcer de réelle reprise. Les investissements du bloc communal, en légère hausse, ne seraient pas soutenus par les autres niveaux de collectivités locales. L'investissement se stabiliserait donc mais à un niveau plutôt faible à l'échelle de la dernière décennie.

ENVIRONNEMENT MACRO ECONOMIQUE

La croissance de l'économie mondiale est restée modérée début 2016, en deçà de sa tendance de long terme. La zone euro a cependant montré des signes de résilience, portée notamment par la demande intérieure. Il en est de même en France, en particulier grâce au soutien de la consommation des ménages. Des signes de reprise de l'investissement sont aussi perceptibles. Enfin, l'activité dans la construction résidentielle paraît redémarrer après plusieurs années de ralentissement. Sur ces bases, la reprise graduelle de l'économie française se poursuivrait avec peut-être une légère accélération au second semestre si l'environnement international s'améliore un peu. La variation des prix à la consommation resterait très mesurée. La poursuite d'une politique très expansionniste de la BCE continuerait à peser sur les taux d'intérêt européens.

PRINCIPALES TENDANCES SUR LES FINANCES LOCALES

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2017, à l'exception de l'octroi d'une part de TVA aux régions en 2018 qui y sera ajouté par amendement, reconduit et ajuste le triptyque cher à l'exécutif depuis 2014 : baisse des dotations, hausse de la péréquation verticale et soutien à l'investissement communal. Le millésime 2017 s'illustre néanmoins par la suppression pure et simple de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (DGF) au profit d'un toilettage de la dotation de solidarité urbaine (DSU).

Comme annoncé dès le mois de juin par le chef de l'Etat au congrès des maires, la troisième tranche de baisse des dotations sera réduite à un milliard d'euros pour le bloc communal. Au total, *la baisse de la DGF sera donc de 2,63 milliards d'euros au lieu des 3,67 milliards de 2015 et 2016*. Même réduite, cette dernière tranche restera très difficile à absorber pour nombre de communes. Elles pourront toutefois compter sur un nouveau fonds de soutien à l'investissement local de 1,2 milliard d'euros qui comprend la hausse de la dotation d'équipement des territoires ruraux (+ 62 % en trois ans) et le pacte « Etat-métropoles » de 150 millions d'euros. Pour 2016, le milliard d'euros dédié à l'investissement serait déjà consommé à 80 % permettant de subventionner environ 3 000 projets.

En ce qui concerne la fiscalité, *les valeurs locatives devraient être revalorisées de 0,4 % en 2017*. A compter de 2018 cette revalorisation devrait être désormais liée au dernier taux d'inflation annuelle constatée pour les valeurs locatives qui ne sont pas concernées par la réforme applicable aux locaux professionnels.

Des aides plus ciblées

Le gouvernement table sur une reprise de l'investissement dès 2016 qui serait confirmée l'an prochain.

En conséquence, l'objectif indicatif d'évolution de la dépense locale est fixé à 2 % (contre 1,2 % en 2016) et à 1,7 % pour les dépenses de fonctionnement (contre 1,6 % pour 2016). Cette estimation suscite une mise en garde du haut conseil des finances publiques qui alerte notamment sur le risque d'une accélération

« plus rapide que prévu » des frais de personnel en raison du dégel du point d'indice et de la mise en œuvre du protocole des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR).

BUDGET COMMUNAL – SITUATION FINANCIERE

EN FONCTIONNEMENT

Dans ce contexte général, la situation financière de la commune de Roscoff est, sur de nombreux points, satisfaisante. Le compte administratif qui sera présenté en février prochain le confirmera.

La croissance des dépenses de fonctionnement est contenue, même si le recours à des entreprises privées pour intervenir sur l'entretien du patrimoine du fait de l'absence de quelques agents des services techniques se traduit par une augmentation des postes budgétaires concernés.

Le travail accompli tout au long de l'année par les élus responsables et les chefs de services est significatif puisque si certaines collectivités tentent d'éviter l'effet ciseau la ville peut se féliciter de voir ses recettes croître avec une bonne dynamique et les dépenses, surtout de personnel, maîtrisées.

Les comparaisons avec les années précédentes pour les charges à caractère général et les charges de personnel sont favorables ; ainsi plus de 70 000 euros devraient être disponibles sur ce dernier poste de dépense en fin d'exercice. Pour 2017, l'assurance du risque statutaire augmentera du fait de la dénonciation des clauses antérieures par notre assureur et une renégociation pour une augmentation modérée de la prime en supprimant le remboursement en cas d'arrêt maladie ordinaire. Les remplacements pour départ en retraite et / ou mutation s'effectueront après examen de chaque situation.

Pour ce qui est des recettes, elles sont recouvrées plus ou moins conformément aux prévisions. Certaines sont largement excédentaires (remboursement de frais de personnel ou taxes additionnelles aux droit de mutations).

Evolution de la DGF				
2013	2014	2015	2016	2017
699 328 €	652 109 €	537 929 €	409 848 €	320 000 €

Les marges de manœuvre ont été préservées sans avoir à recourir au levier fiscal, et la mission menée par le prestataire Ecofinances porte toujours ses fruits, puisqu'après avoir » retrouvé » des bases non imposées jusqu'alors, en 2015, nous avons perçu, en 2016, 21 355 euros correspondant aux impositions supplémentaires concernant des années antérieures.

EN INVESTISSEMENT

Suivant un Plan Pluriannuel d'Investissement prévisionnel, un certain nombre de travaux et acquisitions sont listés suivant des estimations. Si les investissements 2017 semblent, à ce jour, à peu près fixés, le PPI continuera d'évoluer jusqu'au vote du budget en février 2017. Les années 2018 à 2020 représentent donc des estimations qui seront affinées au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Plan Pluriannuel d'Investissements prévisionnel

	2017	2018	2019	2020	TOTAL
PROJETS PONCTUELS					
1. Piste cyclable	0 €	200 000 €	250 000 €	300 000 €	750 000 €
2. Centre nautique	300 000 €	1 200 000 €	0 €	0 €	1 500 000 €
3. Accessibilité	25 000 €	25 000 €	20 000 €	25 000 €	95 000 €
4. Voirie	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
5. Matériel	100 000 €	60 000 €	90 000 €	60 000 €	310 000 €
6. Bâtiment	150 000 €	80 000 €	90 000 €	100 000 €	420 000 €
7. Enfouissement de réseau	0 €	50 000 €	0 €	50 000 €	100 000 €
8. Eclairage public	50 000 €	0 €	50 000 €	0 €	100 000 €
9. Protection du littoral	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €
10. Aménagement espace vert	20 000 €	15 000 €	20 000 €	20 000 €	75 000 €
11. Place Eglise	0 €	0 €	65 000 €	65 000 €	130 000 €
12. Route de Perharidy	0 €	30 000 €	70 000 €	0 €	100 000 €
13. Route de Kerioual	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	100 000 €
14. Trésor de l'église	0 €	0 €	100 000 €	100 000 €	200 000 €
15. Ecoquartier	0 €	50 000 €	150 000 €	150 000 €	350 000 €
16. Divers	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €	200 000 €
17. Chapelle sainte Barbe	30 000 €	30 000 €	0 €	0 €	60 000 €
18. Aménagement Rockroum	0 €	0 €	100 000 €	0 €	100 000 €
19. Puit derrière CNR	0 €	0 €	200 000 €	0 €	200 000 €
TOTAL PROJETS PONCTUELS	835 000 €	1 900 000 €	1 315 000 €	980 000 €	5 030 000 €

De plus des opportunités seront saisies suivant les financements que nous obtiendrons sur des programmes tels que :

- Le contrat de ruralité qui pourrait subventionner l'éco quartier de la gare et le centre nautique,
- Le programme « transition énergétique pour une croissance verte, pour lesquels nous avons présenté des dossiers pour réaliser des travaux d'isolation sur plusieurs bâtiments communaux afin de réaliser des économies d'énergie et diminuer les émissions de gaz à effet de serre, l'achat de véhicules électriques, et l'aménagement de l'éco quartier de la gare. Des subventions comprises entre 50 % et 80 % pourraient être obtenues.

Ces investissements ne seront engagés qu'après obtention des financements.

Du côté de la gestion de la dette plusieurs motifs de satisfaction. La ville continue à se désendetter et l'encours de dettes est sain. En 2016, il n'a pas été recouru à un nouvel emprunt et, naturellement, la dette en capital en fin d'exercice sera inférieure à celle du 1^{er} janvier ; le remboursement temporaire de 500 000 € sur un prêt BFT est envisagé.

Analyse des emprunts Une dette saine

Analyse des emprunts – Budget principal Des contrats variables reprofilables

Ref. ▲	Prêteur	Montant historique	Date sign.	Type de taux	Prochaine échéance	CRD à ce jour	Durée rés.	Taux / Marge	Taux facial	I.	Budgets
0.11	CM ARKEA	1 000 000,00 €	19/11/08	TAG / TAM	28/02/17	761 157,17 €	12,24 ans	0,917 % 1,210 %	0,917 %	Sans	Principal 1A
0.815	CRCA	800 000,00 €	01/09/03	EURIBOR	15/05/17	125 051,67 €	1,44 ans	0,068 % 0,120 %	0,108 %	IA	Principal 1A
61	CRCA	450 000,00 €	08/07/01	EURIBOR	01/02/17	65 660,99 €	1,60 ans	0,000 % 0,120 %	0,000 %	Sans	Principal 1A
75	CM ARKEA	366 280,47 €	01/06/04	EURIBOR	30/01/17	10 005,85 €	0,15 ans	0,000 % 0,200 %	0,000 %	IF	Principal 1A
76	CM ARKEA	257 591,46 €	01/06/04	EURIBOR	30/01/17	32 291,47 €	2,90 ans	0,000 % 0,200 %	0,000 %	IF	Principal 1A
84	CRCA	1 001 743,95 €	13/08/06	Fixe		0,00 €	0,64 ans	0,000 %	0,000 %	IA	Principal 1A
182	CRCA	998 256,05 €	13/08/06	Fixe	10/04/17	525 390,00 €	9,35 ans	3,366 %	3,300 %	IA	Principal 1A
436	CDC	605 587,40 €	29/06/12	EURIBOR		0,00 €	0,10 ans	0,000 % 3,220 %	0,000 %	IA	Principal 1A
820	CRCA	300 000,00 €	01/08/05	Fixe	01/08/17	94 542,02 €	3,66 ans	3,250 %	3,250 %	IA	Principal 1A
1001	CM (hors ARKEA)	1 370 652,43 €	30/12/10	Fixe	30/12/16	618 617,84 €	9,07 ans	3,100 %	3,100 %	IA	Principal 1A
1159	CRCA	600 000,00 €	21/07/11	EURIBOR	21/07/17	477 362,13 €	14,63 ans	0,780 % 0,800 %	0,746 %	nc	Principal 1A
1929	CE	488 800,00 €	17/08/16	Fixe	01/02/17	488 800,00 €	10,91 ans	1,668 %	1,120 %	IA	Principal 1A
2220	CRCA	989 724,00 €	15/12/10	Fixe	15/01/17	813 835,59 €	15,87 ans	3,600 %	3,684 %	IA	Principal 1A
4050	CRCA	1 300 000,00 €	15/12/15	Fixe	15/01/17	1 235 000,00 €	16,12 ans	2,700 %	2,700 %	IA	Principal 1A
6633	DEXIA	656 000,00 €	05/01/06	Fixe	05/01/17	387 702,10 €	9,09 ans	3,750 %	3,750 %	IA	Principal 1A
6982	DEXIA	1 084 730,70 €	01/01/09	Fixe	01/01/17	817 631,60 €	12,08 ans	4,707 %	4,630 %	IA	Principal 1A
8448	DEXIA	1 084 730,71 €	01/01/09	Structuré	01/01/17	817 631,61 €	12,08 ans	0,000 %	4,550 %	IM	Principal 1B
Totaux						7 610 464,04 €					

Ref. ▲	Prêteur	Montant historique	Date sign.	Type de taux	Prochaine échéance	CRD à ce jour	Durée rés.	Taux / Marge	Taux facial	I.	Budgets
0.11	CM ARKEA	1 000 000,00 €	19/11/08	TAG / TAM	28/02/17	761 157,17 €	12,25 ans	0,917 % 1,210 %	0,917 %	Sans	Principal 1A
1159	CRCA	600 000,00 €	21/07/11	EURIBOR	21/07/17	477 362,13 €	14,64 ans	0,780 % 0,800 %	0,746 %	nc	Principal 1A

- **Le contrat 0.11 du Crédit Mutuel Arkéa et le contrat CRCA 1159 à taux variable pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé sans indemnité et/ou de reprofilages avec des objectifs de marges de manœuvre de -40 k€ et -30 k€/an respectivement lors de différés d'amortissement.**
- **Les contrats à taux fixe font tous l'objet d'indemnités actuarielles en cas de remboursement anticipé ; des reprofilages sont envisageables compte-tenu de la maturité des emprunts mais les solutions risquent de passer par une hausse de la dette**

>>> Négociation des indemnités de remboursement anticipés en cas de reprofilage.

Analyse des emprunts – Budget Annexe

Peu d'opportunités

Ref.	▲ Prêteur	Montant historique	Date sign.	Type de taux	Prochaine échéance	CRD à ce jour	Durée rés.	Taux / Marge	Taux facial	i	Budgets
822	CRCA	35 000,00 €	01/08/05	Fixe	15/08/17	11 975,25 €	3,70 ans	3,250 %	3,290 %	IA	Annexe Camping 1A
2013	CM AR/EA	270 000,00 €	24/08/09	Fixe	30/01/17	175 500,00 €	12,91 ans	3,750 %	3,750 %	IF	Annexe CAMPING 1A
5969	CE	300 000,00 €	11/01/10	EURIBOR	25/12/16	233 792,14 €	18,56 ans	0,252 % 0,550 %	0,249 %	IF	Annexe PORT 1A
Totaux						421 267,39 €					

▪ Le contrat 5969 à taux variable a été contracté avec des conditions de marché plus favorables qu'aujourd'hui (cf. conditions de marché p.8), ce qui ne crée aucun avantage à reprofiler.

▪ Les contrats à taux fixe font tous l'objet d'indemnités actuarielles en cas de remboursement anticipé :

>>> Des reprofilages sont envisageables compte-tenu de la maturité moyenne des emprunts mais les solutions risquent de passer par un emprunt des indemnités (hausse de la dette)

>>> Négociation des indemnités de remboursement anticipés en cas de reprofilage.

Analyse des emprunts – Budget Eau

Un emprunt à taux variable à optimiser

Réf.	▲ Prêteur	Montant historique	Date sign.	Type de taux	Prochaine échéance	CRD à ce jour	Durée rés.	Taux / Marge	Taux facial	I.	Budgets
821	CRCA	138 000,00 €	01/08/05	Fixe	15/08/17	43 489,35 €	3,70 ans	3,250 %	3,250 %	IA	Eau 1A
836	CDC	112 000,00 €	15/04/13	EURIBOR		0,00 €	0,06 ans	0,000 % 2,370 %	0,000 %	IF	Eau 1A
1960	CE	88 500,00 €	17/08/16	Fixe	01/02/17	88 500,00 €	10,91 ans	2,260 %	1,120 %	IA	Eau 1A
2015	CM ARKEA	87 000,00 €	28/11/08	LEP-Livret A	30/12/16	89 677,59 €	13,08 ans	1,210 %	1,210 %	Sans	Eau 1A
Totaux						201 666,94 €					

▪ Le contrat 2015 à taux variable pourrait faire l'objet d'un remboursement anticipé sans indemnité et/ou de reprofilage.

▪ Les contrats à taux fixe font tous l'objet d'indemnités actuarielles en cas de remboursement anticipé :

>>> Des reprofilages sont envisageables compte-tenu de la maturité des emprunts mais les solutions risquent de passer par un emprunt des indemnités (hausse de la dette)

>>> Négociation des indemnités de remboursement anticipés en cas de reprofilage.

Analyse des emprunts – Budget Assainissement

Des contrats variables reprofilables

Réf.	▲	Prêteur	Montant historique	Date sign.	Type de taux	Prochaine échéance	CRD à ce jour	Durée rés.	Taux / Marge	Taux facial	I.	Budgets
102		CM (hors ARKEA)	300 000,00 €	21/12/11	LEP-Livret A		0,00 €	0,53 ans	0,000 %	0,000 %	nc	Assainis. 1A
1905		CE	121 200,00 €	17/08/16	Fixe	01/02/17	121 200,00 €	9,91 ans	2,100 %	1,050 %	IA	Assainis. 1A
2014		CM ARKEA	38 000,00 €	12/11/09	TAG / TAM	30/09/17	28 923,96 €	12,83 ans	1,210 % 1,210 %	1,210 %	Sans	Assainis. 1A
3840		CDC	168 000,00 €	19/01/12	EURIBOR		0,00 €	0,06 ans	0,000 % 1,800 %	0,000 %	IF	Assainis. 1A
5551		CM (hors ARKEA)	221 450,00 €	13/04/16	EURIBOR	28/02/17	211 754,14 €	10,49 ans	1,107 % 1,420 %	1,107 %	IF	Assainis. 1A
7088		DEXIA	200 000,00 €	05/01/12	Fixe	05/01/17	153 207,51 €	10,09 ans	5,530 %	5,530 %	IA	Assainis. 1A
7615833		CE	880 000,00 €	11/01/10	EURIBOR	25/12/16	662 055,56 €	18,56 ans	0,249 % 0,550 %	0,249 %	IF	Assainis. 1A
Totaux							1 177 331,17 €					

Réf.	▲	Prêteur	Montant historique	Date sign.	Type de taux	Prochaine échéance	CRD à ce jour	Durée rés.	Taux / Marge	Taux facial	I.	Budgets
2014		CM ARKEA	38 000,00 €	12/11/09	TAG / TAM	30/09/17	28 923,96 €	12,83 ans	1,210 % 1,210 %	1,210 %	Sans	Assainis. 1A
5551		CM (hors ARKEA)	221 450,00 €	13/04/16	EURIBOR	28/02/17	211 754,14 €	10,49 ans	1,107 % 1,420 %	1,107 %	IF	Assainis. 1A

- **Le contrat 551 du Crédit Mutuel Arkéa à taux variable** pourrait faire l'objet d'un remboursement anticipé avec une **indemnité de 3%** et/ou de reprofilage avec des objectifs de marges de manœuvre de -20 k€/an avec un différé d'amortissement.

>>> Le contrat 2014 également mais dans une moindre mesure (faible CRD).

- Les contrats à taux fixe font tous l'objet d'**indemnités actuarielles** en cas de remboursement anticipé :

>>> Des reprofilages sont envisageables compte-tenu de la maturité des emprunts mais les solutions risquent de passer par un emprunt des indemnités (hausse de la dette)

>>> Négociation des indemnités de remboursement anticipés en cas de reprofilage.

Valorisation des taux fixes – Tous budgets

Marchés financiers

Le coût de la ressource pour les banques françaises (cf. graphique de la Crédit Agricole in fine 10 ans pour exemple à 98 pb), permet des conditions de prêt à :

Euribor + 0.98 %, soit 0.98% (1)



Le **SWAP A TAUX FIXE** (2) 10 ans in fine s'établit à 0.25% (cf. graphique ci-contre).

Les conditions d'emprunt à taux fixe à 10 ans in fine sont de :

Coût de la ressource (1) + Swap (2), soit :

$0.98 + 0.25\% = 1.23\%$.



- Les contrats à taux fixes de plus d'un an (avant décembre 2015) sont valorisés à leur valeur de marché.

>>> Des remboursements ou des reprofilages sont envisageables compte-tenu de la maturité moyenne des emprunts mais les indemnités actuarielles contractuelles sont à payer ou à emprunter et/ou à négocier.

Des négociations engagées avec la Caisse des Dépôts et Consignations devraient aboutir à la signature d'un protocole d'accompagnement pour le financement des investissements figurant au Plan Pluriannuel d'Investissements. Plusieurs types de prêts adaptés, tant en taux qu'en durée, aux investissements concernés seront proposés pour répondre aux besoins d'évolutions de notre patrimoine, tout en conservant l'objectif de diminuer la dette en fin de mandat sous la barre des 7 400 000 euros.

Lignes directrices du projet de budget 2017

C'est à partir d'une situation budgétaire saine mais qui nécessite néanmoins de rester vigilants que nous allons aborder la préparation du budget 2017.

Elle nous permettra de poursuivre notre politique d'investissement sans mettre à mal nos équilibres financiers.

Les lignes directrices du budget 2017 s'articulent autour de 4 grandes orientations :

- En matière fiscale : pas d'augmentation des taux d'imposition,
- Sur le terrain des dépenses : stricte maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement, avec une gestion stricte de l'évolution de la masse salariale, l'étude au cas par cas des mandats de concours des associations,
- En matière d'endettement : sécurisation et stabilisation de l'encours de dette en lien avec l'évolution de notre capacité de désendettement,
- Sur le terrain de l'investissement : poursuite d'une politique active d'investissement, avec des projets structurants déjà engagés et en cours de mise en œuvre et engagement de nouveaux programmes d'investissement

BUDGETS ANNEXES

EAU POTABLE

Le prix ne variera pas en 2017. Des travaux pour renforcement de la défense incendie seront prévus.

ASSAINISSEMENT

La décision de ne pas toucher au prix de l'eau concernera le budget assainissement. Sur le budget primitif 2017, pourraient être inscrits des crédits pour réaliser des travaux à Pemprat, Kerminguy, ainsi qu'à Kerfissiec et pour agir contre les eaux parasites.

CAMPING MUNICIPAL

Des travaux pourraient être financés pour intervenir sur le bâtiment central et le hall d'accueil.

PORT

La décision d'engager des travaux sur l'estacade appartiendra à compter du 1^{er} janvier 2017 au Conseil Régional. Les autres travaux envisagés concernent le gros entretien courant et les travaux à engager sur les quais ont été confiés à BMB (Bâtiments Modernes Bretons)

Intervention de Monsieur Michel AUTRET

Monsieur le Maire,

Au plan national le redressement des comptes publics reste toujours un objectif prioritaire et même si la baisse des dotations a été atténué par rapport aux années précédentes, il n'en reste pas moins que celles-ci seront encore en baisse pour l'année 2017.

Au plan local, vous indiquez pour 2017 une baisse de la dotation globale de fonctionnement de l'ordre de 90 000 €. Cette baisse est compensée pour partie, vous l'avez indiqué, par la réévaluation des bases fiscales entreprise depuis deux ans, par l'évolution favorable des taxes sur les droits de mutation. Le produit de la taxe d'habitation et des impôts fonciers augmentera mécaniquement de 0,4 % du fait de l'évolution des bases. Je note, que conformément à vos engagements de campagne, vous ne prévoyez pas d'augmentation des taux. Mais globalement les recettes pour 2017 seront une nouvelle fois en baisse.

Il nous faudra donc continuer l'effort entrepris sur la baisse des charges. Dans ce cadre la réalisation dans des délais courts des travaux permettant un retour rapide sur investissement est à privilégier et notamment les travaux permettant des économies de fonctionnement sur les bâtiments. Le non remplacement des départs naturels des deux dernières années a ses limites et vous avez dû en faire le constat. Toutefois dans le contexte actuel, le passage à temps plein de certains postes est plus discutable. Dans ce domaine, la solution pérenne et prometteuse pour les collectivités, car elle permet à terme de rationaliser les coûts tout en préservant, voire en l'améliorant, le service rendu à la population, est la mise en commun des ressources. Dans ce cadre, la mise en œuvre dans les mois à venir par la communauté de communes d'un acte II du schéma de mutualisation, est une piste particulièrement intéressante. Espérons que vous serez moins frileux qu'en 2014 lors de l'acte I du schéma de mutualisation.

Concernant la dette de la ville, elle sera en baisse par rapport au 31 décembre 2015 n'ayant pas eu recours aux emprunts inscrits au budget 2016. Néanmoins elle reste à un niveau élevé au vu de l'évolution des recettes.

En matière d'investissement, vous nous présentez une série de projets ainsi qu'une programmation dans le temps.

Selon moi, quelques règles de bon sens devraient permettre d'améliorer la programmation proposée :

- finir les programmes commencés : je pense notamment à la place de l'église que vous allez inaugurée la semaine prochaine alors qu'il manque le pavage de la voie autour de la place,
- prioriser les opérations permettant un retour rapide sur investissement :
 - celles générant des économies d'énergie sur les bâtiments car elles ont une incidence immédiate sur nos charges de fonctionnement,
 - l'aménagement du nouveau quartier de la gare : depuis 2009 la population de la commune est passée de 3 795 habitants à 3 608 en 2015, soit une baisse de 5 % avec les conséquences que l'on connaît sur les écoles, le vieillissement de la population, etc. Il importe donc que parallèlement à la réalisation de la tranche sud du quartier de la gare, les travaux pour les premiers bâtiments de la tranche nord démarrent également. Les conditions d'attribution de ces logements doivent être verrouillées auprès des opérateurs si on veut atteindre l'objectif du projet qui est de redynamiser la population de la commune. La réunion de présentation du projet du mois d'octobre dernier ne nous a pas du tout rassurés en la matière.
- les subventions : lier la réalisation des opérations à l'obtention de subvention ne me semble pas pertinent sauf pour les très grosses opérations de plusieurs millions d'euros comme la rénovation de l'estacade. Soit l'opération est prioritaire pour la commune et les travaux doivent être menés à bien avec ou sans subventions, soit elle ne l'est pas et il n'y a pas lieu de la retenir.
- Enfin, je pense que l'on doit avoir plus de visibilité sur la collectivité qui porte les projets avant de se lancer dans leur réalisation : c'est le cas pour l'estacade ou vous considérez que c'est à la région de le faire à compter du 1er janvier 2017, mais c'est aussi le cas pour le centre nautique : Nicolas Floch, Président de la communauté de communes lors du conseil communautaire du 16 novembre dernier a indiqué que l'acte II du schéma de mutualisation en cours d'élaboration, comprenait les centres nautiques.

Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire répond qu'effectivement comme a pu le noter Monsieur AUTRET, l'objectif de baisser les charges sera poursuivi en 2017 avec toutefois la limite concernant le personnel qui sera remplacé au cas par cas. Ainsi, un agent des services techniques qui partira en retraite en début d'année sera remplacé.

Pour la mutualisation, l'Acte 2 présentera sans doute des intérêts que n'offraient pas l'Acte 1, hormis pour l'urbanisme. D'ailleurs, seule la commune de Saint Pol de Léon a opté pour mutualiser ses services avec la communauté.

Pour les travaux, les opportunités de financement seront saisies pour engager certains investissements non-inscrits au PPI, comme ceux financés dans le cadre du programme pour la Croissance Verte.

En ce qui concerne le dossier de l'estacade, dont la conduite a été bloquée par l'ABF, il devrait être repris et mené par les services de la Région, en un terme, ce qu'aurait dû faire le Département car cette collectivité avait aussi les moyens de nous aider mais a toujours refusé.

Enfin la mutualisation des centres nautiques ne concernera que le fonctionnement et non l'investissement, comme c'est le cas pour les offices de tourisme.

Intervention de Monsieur Stéphane AUDIC

Monsieur AUDIC souhaite connaître la dynamique des recettes de produits des jeux du casino et regrette que le nom des auteurs des notes pour le contexte national n'aient pas été indiqués car elles semblent avoir été rédigées par des rédacteurs connus.

Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire répond que si une baisse inquiétante avait été enregistrée il y a 8 ans pour diverses raisons, (crise économique, contrôle des identités, interdiction de fumer), la situation est aujourd'hui stable, voire un peu meilleure que ces dernières années.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT PRIS ACTE** de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2017.

3 - DELIBERATION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Monsieur le Maire a proposé d'adopter le projet de délibération budgétaire modificative qui concerne le budget principal et les budgets annexes « eau » et « assainissement ». Les modifications permettront d'adapter les crédits aux évolutions intervenues au cours des derniers mois sur différents postes de dépenses et de recettes. (P.J. n°2)

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE BUDGET VILLE

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
6521	solde déficit budget lotissement	155 200,35 €			
73925	FPIC	20 000,00 €			
64111	rémunération principale	- 10 000,00 €			
64118	autres indemnités	- 10 000,00 €			
0,23	virement	- 155 200,35 €			
		- €			- €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
16449	opérations afférentes à l'option	532 324,00	16449	opérations afférentes à l'option	- 317 676,00
			16441	consolidation emprunt au 31/12/16	350 000,00
			16441	emprunt	500 000,00
2135/411	matériel salle polyvalente	- 8 000,00	276341	rbst emprunt lotissement	156 000,00
21571/810	matériel roulant (camion)	- 14 200,35			
21571/810	matériel roulant (cabine tracteur MF)	- 5 000,00			
2313/112	enduit maison rue Rousseau	- 1 000,00			
2161/95	sculpture buste de Lacaze Duthiers	6 000,00			
2181/025	Matériel M. Meheut	2 000,00			
2184/33	barnums	500,00			
2313/025	enduit EMM	2 000,00			
2313/113	Poste de secours	1 000,00			
2313/95	travaux OMT	500,00	021	virement	- 155 200,35
2315/95	Borne camping-car	17 000,00			
	<u>Travaux en régie</u>				
2313/020/040	accessibilité	- 5 000,00			
2315/833/040	mur littoral	5 000,00			
		533 123,65 €			533 123,65 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 20 voix pour et 5 abstentions :
- **ONT ACCEPTÉ** la délibération budgétaire modificative proposée pour le budget Ville.

ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
618	Traitement des boues	5 400,00 €			
61523	réseaux SNCF	1 200,00 €			
611	sous -traitance	- 6 600,00 €			
		- €			- €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
1641 16449	Emprunts opérations afférents à l'option de tirage	134 000,00 - 134 000,00	1641 16449	Emprunts opérations afférents à l'option de tirage	134 000,00 - 134 000,00
		0,00 €			0,00 €

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** la délibération budgétaire modificative proposée pour le budget assainissement.

EAU

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
		- €			- €

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
article	Libellé	Montant	article	Libellé	Montant
1641 16449	Emprunts opérations afférents à l'option de tirage	97 000,00 - 97 000,00			
		0,00 €			

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** la délibération budgétaire modificative proposée pour le budget eau.

4 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR

Comme chaque année, Monsieur le Préfet du Finistère propose de solliciter des subventions de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux. Monsieur le Maire a suggéré de présenter un dossier de trois opérations relevant chacune d'une priorité :

- Priorité 1 : réfection de la couverture du bâtiment Espace Mathurin Méheut
- Priorité 2 : Aménagement de la rue de Kerioual
- Priorité 3 : Réhabilitation du réseau des Eaux Usées Rue Victor Hugo.

Le montant total des opérations s'élève à 254 550 € H.T financé de la manière suivante :

	Subvention DETR 50%	Autres subventions 30%	Autofinancement 20%	TOTAL
Réfection de la toiture Espace Mathurin Méheut	35 000 €	21 000 €	14 000 €	70 000 €
Aménagement de la Rue de kerioual	69 100 €	41 460 €	27 640 €	138 200 €

Réhabilitation du réseau des Eaux Usées Rue Victor Hugo	23 175 €	13 905 €	9 270 €	46 350 €
TOTAL	127 275 €	76 365 €	50 910 €	254 550 €

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet et arrêter le plan de financement relatif à ces opérations.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le plan de financement proposé et **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter cette subvention.

5 - TAXES D'URBANISME, DEMANDES D'ADMISSION EN NON VALEUR

Les services de la Direction Départementale des Finances Publiques ont adressé deux demandes d'admission en non-valeur pour des taxes d'urbanisme qu'elle ne peut recouvrer auprès du pétitionnaire d'une opération immobilière en cours. Aussi, Monsieur le Maire a proposé, de ne pas y donner une suite favorable car les sommes dues peuvent être récupérées sur le produit des ventes restant à réaliser.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT REFUSÉ** les admissions en non valeurs proposées.

6 - CREATION DE L'EHPAD DU HAUT LEON ISSU DE LA FUSION DE L'EHPAD DE SAINT POL DE LEON ET DE L'EHPAD DE ROSCOFF : APPROBATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE ROSCOFF

Monsieur le Maire a fait savoir que les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes – E.H.P.A.D. – Résidence de Kersaudy de SAINT POL DE LEON et Résidence Saint Nicolas de ROSCOFF ont approuvé la création, au 1^{er} janvier 2017, d'un nouvel EHPAD public autonome intercommunal par la fusion des deux établissements.

Il s'agit d'une opération de fusion-création, avec création d'un nouvel EHPAD sous statut de la fonction publique hospitalière.

Le nouvel établissement se dénommera EHPAD du Haut Léon. Les deux sites géographiques de SAINT POL DE LEON et de ROSCOFF seront toutefois conservés, ainsi que leurs dénominations actuelles respectives : Résidence de Kersaudy et Résidence Saint Nicolas.

Le nouvel établissement disposera d'une capacité totale de :

- 256 lits d'EHPAD – hébergement permanent, à savoir 173 lits à la Résidence de Kersaudy et 83 lits à la Résidence Saint Nicolas,
- 7 lits pour personnes handicapées vieillissantes – hébergement permanent à la Résidence Saint Nicolas,
- 10 lits d'hébergement temporaire, dont 8 lits à la Résidence de Kersaudy et 2 lits à la Résidence Saint Nicolas,
- Un Pôle d'activités et de soins adaptés de 14 places à la Résidence de Kersaudy.

Monsieur le Maire a indiqué que le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment dans son article R315-8, définit la composition du Conseil d'Administration. Le nombre de membres est de douze au minimum et de vingt-deux au maximum, répartis comme suit :

- Trois représentants au moins des collectivités territoriales qui sont à l'origine de la création de l'établissement,
- Trois représentants au moins des départements,
- Deux représentants au moins des membres du Conseil de la Vie Sociale,
- Deux représentants au moins du personnel, dont le médecin coordonnateur,
- Deux personnes au moins désignées en fonction de leurs compétences.

Les effectifs du Conseil d'Administration sont fixés par les collectivités territoriales qui sont à l'origine de la création de l'établissement.

La présidence du Conseil d'Administration est assurée par un représentant des collectivités territoriales après accord entre les entités ; le Conseil d'Administration élit par la suite un vice-président.

Les représentants de la Commune de SAINT POL DE LEON et de la Commune de ROSCOFF se sont rencontrés afin de définir la composition du Conseil d'Administration du futur EPHAD du Haut Léon issu de la fusion des EHPAD Résidence de Kersaudy de SAINT POL DE LEON et Résidence Saint Nicolas de ROSCOFF ; chacune des deux collectivités devant également désigner les représentants de son conseil municipal au Conseil d'Administration du futur établissement.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** la délibération proposée et la composition suivante pour le Conseil d'Administration du nouvel EHPAD du Haut Léon créé et issu de la fusion des EHPAD Résidence de Kersaudy de SAINT POL DE LEON et Résidence Saint Nicolas de ROSCOFF, à savoir :

- 4 représentants de la commune de SAINT POL DE LEON,
- 3 représentants de la commune de ROSCOFF,
- 3 représentants du Département,
- 2 représentants, membres du Conseil de la Vie Sociale,
- 3 représentants du personnel, dont le médecin coordonnateur,
- 4 personnes qualifiées, nommées en fonction de leurs compétences et après avis des maires de SAINT POL DE LEON et de ROSCOFF.

- **ONT DÉSIGNÉ** les 3 représentants du conseil municipal de Roscoff pour siéger dans ce conseil d'administration comme suit : Madame Anne-Marie GUYADER-DENIEUL, Madame Maryvonne BOULCH et Monsieur Joseph SÉITÉ.

- **ONT ACCEPTÉ** de nommer Monsieur Joseph SÉITÉ Président du Conseil d'Administration du nouvel EHPAD après accord entre les deux communes.

- **ONT PRIS ACTE** que ces dispositions entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2017.

7 - COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2015 – EPF de Bretagne / ECO QUARTIER DE LA GARE

Les acquisitions et cessions réalisées par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. L'Etablissement Public Foncier de Bretagne sollicité pour procéder à l'acquisition d'emprises foncières sur la commune pour la réalisation de l'éco quartier de la gare a fait parvenir le compte-rendu d'activité au 31/12/2015 que Monsieur le Maire a demandé aux membres du conseil municipal d'approuver. (P.J. n°5)

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le compte-rendu d'activités 2015 de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour l'éco quartier de la gare.

8 - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE RESEAU D'EAU POTABLE RUE DE LA GRANDE GREVE

Un appel à candidatures a été lancé pour attribuer les lots « réseau » et « poste de refoulement des eaux usées » pour l'extension du réseau d'assainissement et renforcement du réseau d'eau potable rue de la Grande Grève, sous la forme d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA). Les membres de la commission de la Commande Publique se sont réunis le vendredi 25 novembre pour examiner les offres et Monsieur le Maire a proposé, suivant leurs avis, d'attribuer :

- Le lot 1 « réseau » à l'entreprise LAGADEC pour un montant de 235 938 € HT soit 283 125,60^e TTC,
- Le lot 2 « poste de refoulement eaux usées » pour un montant de 42 877,69 € HT soit 51 453,23 € TTC à l'entreprise PREMEL CABIC,

Et de l'autoriser à signer les marchés à intervenir.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** les attributions proposées et **ONT AUTORISÉ** Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

9 - MISE EN PLACE DU RIFSEEP

Un nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel déjà mis en place pour la fonction publique de l'Etat entre en vigueur au 1^{er} janvier 2017 dans la fonction publique territoriale. Ce nouvel outil de référence s'appliquera à l'ensemble des filières (sauf police municipale et sapeurs-pompiers professionnels) au fur et à mesure de la publication des textes réglementaires, et se substituera à l'ensemble des primes de même nature. Après avis des membres de la commission « administration générale » et du Comité Technique, Monsieur le Maire a proposé d'approuver le projet mis en place avec instauration des groupes de fonctions. (P.J. n°6)

Intervention Madame Anne-Marie DENIEUL

Madame Anne-Marie DENIEUL souligne qu'avec le PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) les agents vont bénéficier d'une revalorisation globale, de, même qu'avec l'augmentation de la valeur du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} février 2017, et que la mise en application du complément indemnitaires aura un impact sur le budget ; les primes représentant déjà 223 000 euros. Cette mesure est une compensation à l'application du cadencement unique désormais en vigueur et elle souhaiterait connaître son coût.

Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire répond que le CIA permettra de récompenser distinctement les agents qui démontrent un réel engagement de ceux qui assurent leurs tâches normalement. La dépense maximale pour 2017 s'élèvera à 15 000 euros, correspond approximativement à l'impact produit précédemment au passage des agents à l'avancement au choix plutôt qu'à l'ancienneté maximum.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT APPROUVÉ** le projet présenté.

10 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après avis favorable des membres de la commission « administration générale » et du Comité Technique, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des emplois de la collectivité en modifiant la mission principale d'un emploi de la filière culturelle qui sera désormais chargé de médiation culturelle et sa quotité de temps de travail de 25/35^{ème} à temps complet. (P.J. n°7)

Intervention Madame Anne-Marie DENIEUL

Madame Anne-Marie DENIEUL précise qu'elle s'est abstenue au comité technique pour 3 raisons :

- Le besoin n'est pas déterminé,
- Le service est largement déficitaire,
- La localisation inadaptée de la Maison des Johnnies. (avis partagé par Monsieur Stéphane AUDIC)

La solution pourrait être trouvée en :

- Rapprochant l'équipement du centre-ville,
- En ouvrant uniquement l'été et en recrutant des étudiants,
- En se reposant aussi sur le tissu associatif.

Intervention de Monsieur Patrick RENAULT

Monsieur Patrick RENAULT répond que le travail vers les autocaristes, associations, éducteurs... pour capter des groupes qui fréquentent notre commune et la Maison des Johnnies en dehors de la saison estivale, nécessite un travail en dehors de la saison. De plus l'agent qui y était employée auparavant, effectuait des heures supplémentaires chaque année, non comptabilisées dans les 25/35èmes figurant sur le tableau des emplois. De plus il est prévu de demander à l'agent qui occupera le poste de revoir la muséographie et l'animation afin de relancer la fréquentation du lieu.

Intervention de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire ajoute que les travaux de modernisation (numérisation...) pourraient être subventionnés.

Intervention de Monsieur Gilbert CHAPALAIN

Enfin, Monsieur Gilbert CHAPALAIN conclut en indiquant que l'agent assurera aussi d'autres missions comme celle de la gestion de l'Abri du Canot de Sauvetage ou encore des visites guidées de la ville, compte tenu de ses qualifications.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 21 voix pour et 4 abstentions :

- **ONT ACCEPTÉ** la modification du tableau des emplois proposée.

11 – GENERALISATION DE LA TARIFICATION SUIVANT LES QUOTIENTS FAMILIAUX

La Caisse d'Allocations Familiales a souhaité que soit institué un barème de quotient familial pour toutes les activités relevant de l'accueil périscolaire. Il est proposé un barème identique pour l'ensemble de ces activités ainsi que pour l'école municipale des sports. Les membres de la commission « jeunesse, affaires scolaires » se sont réunis à plusieurs reprises pour étudier les formules les mieux adaptées aux familles qui utilisent les services sans compromettre les recettes communales. Monsieur le Maire a proposé d'adopter les grilles de quotients familiaux suivantes qui s'appliqueront dès le 1^{er} janvier 2017 aux tarifs de la garderie municipale, de l'accueil de loisirs sans hébergement, la restauration scolaire et de l'école municipale des sports :

- Tranche A : QF de 0 à 650
- Tranche B : QF de 651 à 1000
- Tranche C : QF - de 1001 à 1300
- Tranche D : QF - 1301 et + et non renseignés

Les tarifs pour chaque service seront fixés suivant cette grille par décision du Maire après avis des commissions « jeunesse, affaires scolaires » et « sports ».

D'autre part, Monsieur le Maire a souhaité que le conseil municipal confirme que la facturation de l'activité « pause méridienne » est incluse dans le tarif de la restauration scolaire.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** les grilles de quotients familiaux proposées,
- **ONT CONFIRMÉ** que l'activité « pause méridienne » est incluse dans le tarif de la restauration scolaire.

12 - DÉNOMINATION DE VOIE

La rue longeant le château du Laber n'est pas dénommée et cette situation nuit à l'acheminement du courrier pour les étudiants et enseignants occupant le bâtiment occupé par la Station Biologique de Roscoff mais aussi à la livraison correcte de marchandises aux entreprises résidentes, la localisation pour les automobilistes équipés de GPS... Aussi, après avis des membres de la commission « administration générale » et des quelques habitants de cette voie, Monsieur le Maire a proposé de retenir le nom historique avéré du quartier et de la dénommer : rue de Roch Klehure.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ONT ACCEPTÉ** la dénomination de la voie proposée.

13 - REGLEMENT ET CONVENTIONS D'OCCUPATION DE L'ABRI DE CANOT DE SAUVETAGE

L'occupation de cet équipement est convoitée par de nombreuses associations, particuliers, entreprises... de la commune mais aussi extérieurs à Roscoff. Pour en réglementer l'accès, les membres des commissions « tourisme, patrimoine et culture » et « animation – vie économique » ont rédigé des projets de règlement et de convention que Monsieur le Maire a proposé d'approuver. (P.J. n°8, 9 et 10)

Intervention de Monsieur Jean-Pierre ALANORE

Monsieur Jean-Pierre ALANORE relève qu'il y a beaucoup d'incohérences dans les projets et que la taxe sur les produits des ventes de tableaux sera difficilement applicable. Madame Sylviane VIDIE répond que ces propositions sont inspirées de règlements déjà en vigueur dans d'autres communes de la région et sont appliquées.

Intervention de Monsieur Patrick RENAULT

Monsieur Patrick RENAULT indique que le volet « sécurité » a été ajouté à la demande des préventionnistes du service d'incendie et de secours qui ont souhaité que des règlements soient mis en place dans toutes les salles municipales ; ce qui également en cours de mise en place dans les autres bâtiments communaux, sans problème.

Intervention de Monsieur Gilbert CHAPALAIN

Monsieur Gilbert CHAPALAIN rappelle que ces documents pourront être amendés si leur efficacité n'est pas démontrée, ou si cela est nécessaire.

En conséquence, les Conseillers Municipaux, après en avoir délibéré, à 23 voix pour et 2 abstentions :

- **ONT APPROUVÉ** les conventions et le règlement présentés.

Question orale de M. AUDIC :

« Monsieur le Maire,

Lors de la réunion sur l'aménagement du quartier de la gare, le 26 octobre dernier, une des questions de l'assistance portait sur les problèmes de stationnement qui pourraient être induits par cet aménagement. Vous avez alors évoqué le fait que les recettes des parkings payants compensaient largement le coût des navettes mises en place pendant une partie de l'été.

Comme vous le savez, bien que la population soit en baisse, passant de 3648 habitants en 2008 à 3434 habitants en 2013, soit une baisse de plus de 40 habitants par an quand même, le nombre des personnes de 60 à 74 ans a augmenté dans le même temps de 899 à 927 et celui des personnes de plus de 75 ans est passé de 615 à 673. Ces deux catégories représentent à elles seules 46.6 % de la population en 2013, contre 41.5 % en 2008. Des projets comme celui du quartier de la gare sont là pour tenter de rééquilibrer la population en matière d'âge, espérons que le succès soit au rendez-vous.

Il faut apporter des réponses spécifiques à une population âgée. Un des problèmes que nous devons aborder est celui du transport. Je suis persuadé à terme qu'il faudra que la communauté de communes du Haut-Léon se dote d'un réseau de transport, ne serait-ce que pour entretenir la cohésion entre les différentes communes qui la compose, et faciliter l'accès aux professions médicales et autres services proposé par la commune centre.

Mais ce que je vous propose, aujourd'hui, c'est en quelque sorte d'amorcer la pompe en créant un service de transport sur Roscoff, qui quadrille véritablement toute la commune et qui pourrait dans un premier temps être limité au mercredi matin. Ce service permettrait ainsi à tout un chacun, mais en particulier aux plus âgés, de pouvoir se rendre au marché hebdomadaire, mais aussi d'en profiter pour fréquenter les commerces et services du centre-ville. Ce service pourrait être financé par les recettes des parkings collectées durant l'été et que j'ai mentionné dans mon introduction.

Monsieur le Maire, je vous remercie. »

Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire se dit favorable au développement des transports en commun, comme cela a été démontré la saison dernière avec l'augmentation des rotations des navettes. La réflexion sur la proposition de Monsieur AUDIC sera menée par la commission « administration générale ».

Affiché le 27 décembre 2016